

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISÈRE)

L'an deux mil dix-neuf le six du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 29 mai 2019

Présents : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Jennifer SEVE, René HUBERT (Adjoins), Françoise BOUCHER, Élodie CHABOUD, Patrick CHATAIN, Yves DURET, Hervé GROLEAU, Louis LE GUILLOU, Florent PEYRAUD-MAGNIN, Bernard PIERRE, Isabelle QUEYRON, Nathalie REVOL, Marc RIBET, Martine RIZZON, Édith ROUX, Myriam TRILLAT (conseillers municipaux). Florent PEYRAUD-MAGNIN prend part au Conseil en cours de séance.

Secrétaire de séance : Bernard TRILLAT

La présente séance débute à l'issue de la visite des chantiers en cours par les conseillers. Le Maire ouvre donc la séance à dix-neuf heures avec un quorum largement atteint. L'ajout de 2 points à l'ordre du jour est proposé et approuvé par le Conseil (service de médecine du travail et devenir de l'AFR).

Le Maire et l'ensemble du Conseil tiennent en premier lieu à saluer et remercier notre agent Christophe DAVID pour la qualité et l'inventivité dont il fait preuve pour l'aménagement paysager de la commune avec Des massifs floraux thématiques parsemés sur la commune et qui rencontrent un grand succès.

Pour faire le point sur les affaires courantes depuis le dernier Conseil, le Maire relate les réunions hebdomadaires pour le chantier de la Cure, dont les dernières ont été compliquées avec le contrôleur technique mais très constructives et agréables avec les artisans et entreprises (sera développé plus bas).

Le « Printemps des cimetières » a eu lieu le 19 mai avec une participation d'environ 50 personnes, avec en retour, une satisfaction générale malgré la météo mitigée. L'association des Amis de St-Hilaire ont adressé un courrier de remerciements pour la participation de la commune à travers un entretien et un fleurissement du cimetière très appréciés.

Concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), le Maire est en attente d'un rendez-vous pour éclaircir certains points au regard de la 1^{ère} proposition de zonage par les VDD. Cette proposition ne respecte pas les préconisations formulées par la commune et Céline REVOL impose la prise en compte du cahier de recueil des doléances.

Côté État-Civil, la saison des mariages est lancée avec un planning chargé.

Enfin, ce mois a été chargé avec beaucoup de problèmes entre particuliers à gérer, des conflits de voisinage, des interventions diverses et variées (arbres, assurances, câbles téléphoniques, ...).

Réhabilitation de la Cure : avenant n°1 lot 4 (cloisons, doublage, faux-plafonds) (délibération 2019-053)

Le Maire expose au Conseil l'observation formulée par le contrôleur technique (une fois les travaux terminés) sur la résistance au feu d'une demi-heure imposée entre le plafond de l'étage et le plancher des combles (non-utilisées) et qui n'avait pas été anticipée ni par lui ni par l'architecte, précisant qu'il fallait remédier à cela. Bernard TRILLAT souligne qu'il ne s'agit pas ici de travaux imprévus mais d'un manquement de ces 2 professionnels qui auraient dû être vigilants sur ces aspects techniques au moment de la conception et au cours de l'avancée des travaux. Le Maire précise que les VDD vont insister auprès de ces 2 professionnels pour un geste commercial compensatoire. L'entreprise plaquiste (Clément Décor) a fait un bel effort pour minimiser au maximum le surcoût de ces travaux supplémentaires à charge de la commune en proposant un devis pour 120m² de type

« Placostil » coupe-feu 1/2h au montant total de 1 920^{€HT} (2 304^{€TTC}). Cet avenant ainsi chiffré est donc soumis au Conseil.

Entendu l'exposé du Maire et de son Adjoint, le Conseil, à l'unanimité, Décide de faire ajouter aux prestations du lot 4 du MAPA de réhabilitation de la Cure de Romagnieu, attribué à l'entreprise Clément-Décor, la fourniture et l'installation d'un plafond à l'étage aux normes coupe-feu 1/2h sur une surface de 120m², pour un montant total de 1 920^{€HT} (2 304^{€TTC}), et charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision et la Présidente de la communauté de communes des Vals du Dauphiné (DSP MO Cure) de signer l'avenant au marché correspondant.

Réhabilitation de la Cure : VRD (Voirie et Réseaux Divers) (délibération 2019-054)

Le Maire rappelle que pour les besoins de raccordement du bâtiment de la Cure en cours de réhabilitation, aux réseaux secs et humides, les travaux sont à la charge de la commune hors marché public.

Il s'agit donc, dans la continuité des devis précédemment validés, de procéder à la reprise du réseau d'eaux pluviales pour permettre le raccordement aux cuves de récupération des eaux de pluies, le raccordement électrique de la pompe de ces cuves, et enfin, de procéder à une sur-largeur de la traversée de la route pour permettre la pose dans la même tranchée, des fourreaux d'électricité et de télécommunication pour le bâtiment.

Pour cela, sont présentés à l'Assemblée les 3 devis suivants :

- Réalisation d'une sur-largeur de tranchée sur 24 mètres linéaires et établissement d'un plan de recollement de l'électricité et du téléphone : Société SAG VIGILEC pour un montant total de 520^{€HT} (624^{€TTC})

- Reprise des eaux pluviales face Ouest dont 24 mètres linéaires de tranchée incluant la canalisation PVC Ø160 et fourniture / pose d'un regard 40x40 : Société MEUNIER-CURTINET pour un montant total de 1 596^{€HT} (1 915,20^{€TTC}),

- Alimentation d'une pompe électrique et pose des fourreaux télécom : société GAILLARD ÉLECTRICITÉ pour un montant total de 407^{€HT} (488,40^{€TTC}).

Ces 3 devis sont ainsi soumis au vote des conseillers.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de faire réaliser une sur-largeur de tranchée sur 24 mètres linéaires avec établissement du plan de recollement correspondant, par la société SAG Vigilec pour un montant total de 520^{€HT} (624^{€TTC}) ; de faire réaliser la reprise des eaux pluviales face Ouest du bâtiment de la Cure sur 24 mètres linéaires en tranchée incluant la canalisation PVC Ø160 et fourniture / pose d'un regard 40x40 par la société Meunier-Curtinet pour un montant total de 1 596^{€HT} (1 915,20^{€TTC}) ; de faire procéder à l'alimentation électrique de la pompe avec pose des fourreaux télécom par la société Gaillard Électricité pour un montant total de 407^{€HT} (488,40^{€TTC}) ; Dit que ces dépenses feront l'objet d'une imputation en section d'investissement, et charge Madame le Maire des formalités liées à ces décisions.

Le Maire remercie les conseillers de leur confiance et un échange s'ensuit sur l'avancée des 2 chantiers visités en préalable de la présente séance. Il est précisé que des barreaux seront collés sur les vitres pour le respect des caractéristiques dauphinoises des fenêtres, les appartements sont lumineux, la vue de la terrasse est très appréciée. Pour la suite, les plaquistes pourront terminer leur partie une fois l'intervention du plombier et de l'électricien. Dans la continuité, l'intervention du façadier est programmée le 8 juillet et l'entreprise de ferronnerie le 20 juillet. Au final, 15 jours de décalage par rapport au planning initial mais un bon suivi global permet de maintenir l'objectif de réception de chantier fin novembre 2019.

Le Maire tient à souligner les efforts des entreprises avec le beau geste commercial du façadier et de l'entreprise Meunier-Curtinet, qui offrent la reprise des murs et enduits du petit garage de la Cure. Pour les façades de la Cure, il est prévu une teinte « marron-pisé », un encadrement de fenêtres et colonnes d'angle coloris blanc/crème/sable.

Création nouvelle classe : équipement informatique et mobilier scolaire (délibération 2019-055)

Le Maire laisse ensuite la parole à sa 1^{ère} Adjointe, Chantal PEGOUD, en charge des affaires scolaires et périscolaires en soulignant au préalable le très bon relationnel avec les artisans et la bonne avancée des travaux malgré les soucis rencontrés avec le contrôleur technique, de même ordre que pour la Cure.

Chantal PEGOUD précise que le coffret électrique doit être déplacé par rapport au prévisionnel initial pour permettre l'emplacement du local du matériel d'entretien de cette classe. René HUBERT se charge de faire le point avec l'électricien pour cela.

Elle poursuit en rappelant au Conseil la nécessité d'équiper cette nouvelle classe et présente à cette fin les devis relatifs à l'équipement informatique et au mobilier. Il s'agit pour la partie informatique d'un chiffrage par la société Mosaïc d'un poste portable pour l'enseignant (765^{€HT}) et de 5 portables pour les élèves (avec les 6 sacoches de protection) (3 120^{€HT}), d'une imprimante-scanner (134^{€HT}) et du système VPI (Vidéo-Projecteur-Interactif) équipé d'enceintes supplémentaires et du module Wifi (1 813,40^{€HT}). L'extension de garantie de 3 ans pour les ordinateurs portables et de 5 ans pour le VPI a été incluse, les frais d'installation et de mise en service sont de même prévus (240^{€HT} pour le VPI et 360^{€HT} pour les ordinateurs et l'imprimante). Le total de l'équipement informatique s'élève donc à la somme de 6 432,40^{€HT} (7 718,88^{€TTC}). Le Maire précise qu'elle a sollicité le Département pour une aide financière par l'intermédiaire de Monsieur GILLET.

Myriam TRILLAT souligne qu'en CM₂, l'apprentissage du traitement de texte est au programme et qu'au regard de nos effectifs scolaires, le nombre d'ordinateurs pour les élèves paraît insuffisant. Le Maire répond que le budget permet cette année de créer la classe et de l'équiper selon les besoins définis avec l'équipe enseignante et que ces équipements viennent compléter un parc informatique déjà en place.

Chantal PEGOUD poursuit en présentant au Conseil le devis de l'entreprise Point Bureautique pour l'équipement de cette classe en mobilier (pour rappel, une partie du mobilier scolaire ainsi complété, sera redistribué selon les besoins des enseignants). Il s'agit de prévoir l'acquisition de bureaux et chaises, armoires, étagère porte-cartables avec patères, vestiaire, placard, tableau tryptique, tableau classique émaillé, 2 bibliothèques, 2 meubles avec 9 cases, 2 meubles bas avec portes battantes, et une table informatique. L'ensemble représente un total de 6 417,78^{€HT} (7 701,34^{€TTC}) dont 230^{€HT} de frais d'installation sur site avec élimination des déchets. Le délai de livraison est estimé à 6 semaines.

Ces 2 devis sont donc ainsi soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide l'acquisition d'équipements informatiques tels que décrits ci-dessus, Approuve pour cela le devis de l'entreprise Mosaïc pour un montant total de 6 432,40^{€HT} (7 718,88^{€TTC}) ; Décide l'acquisition de mobilier scolaire tel que détaillé ci-dessus, Approuve pour cela le devis de l'entreprise Point Bureautique pour un montant total de 6 417,78^{€HT} (7 701,34^{€TTC}) ; Dit que ces dépenses feront l'objet d'une imputation en section d'investissement, et charge Madame le Maire des formalités liées à ces décisions et notamment de solliciter le Département pour une aide financière.

RH : derniers recrutements de saisonniers pour la base de loisirs (délibération 2019-056)

Le Maire poursuit par un point sur les ressources humaines en commençant par le renfort administratif envoyé par le Centre de Gestion (Julie), pour lequel, au regard des difficultés

rencontrées, il a été nécessaire de mettre fin à son contrat pendant la période d'essai. En effet, après une absence sans prévenir le premier jour du contrat, de grosses lacunes ont été rapidement détectées en Français et en informatique et, malgré la période de formation interne, le niveau n'a pas permis de maintenir cette personne en poste. Le Centre de Gestion a été interpellé par rapport à notre mécontentement sur l'absence de présélection au regard des pré-requis clairement formulés. Une personne qui avait remis en mairie son CV (Corinne) a été reçue en entretien avec un préalable de tests mis en place en interne. Il a été demandé au Centre de Gestion de prendre en charge les modalités d'embauche de cette personne pour nous soulager avec un début de contrat au 11 juin.

Le Maire rappelle ensuite que notre apprenti paysagiste termine son contrat d'apprentissage fin juin (et sa dernière épreuve orale la semaine prochaine). Celui-ci n'a pas encore trouvé de patron pour son prochain cycle d'études en Bac professionnel, il lui a été conseillé de chercher de manière plus active pour son propre développement professionnel.

Jennifer SEVE, Adjointe au Maire en charge de la Base de Loisirs, poursuit en expliquant au Conseil que 15 jours avant l'ouverture de la Base de loisirs, 2 saisonniers se sont rétractés. Il a fallu en urgence faire les démarches pour trouver d'autres personnes. 1 nouveau BNSSA (Cédric) est donc affecté sur un des postes précédemment ouvert par délibération 2019-044 du 07 mai 2019, cependant, la personne titulaire du BPJEPS-AAN (Colombine) nécessite, au regard de ses diplômes et expérience, d'ouvrir un nouveau CDD pour le mois de juin sur la base d'une rémunération liée à l'échelon 10 du grade d'opérateur qualifié des activités physiques et sportives (indice brut 459, indice majoré 402), soit 1 883,78€ brut. Ces 2 personnes sont logées au-dessus des écoles, et, à cette occasion, Jennifer SEVE remercie René HUBERT pour sa mobilisation pour équiper rapidement ce logement. Pour le besoin de logement supplémentaire pour nos maîtres-nageurs de juillet et août venant en famille, un logement a finalement été trouvé sur Aoste. Le poste de BPJEPS-AAN manquant pour août peut donc être ouvert (la personne conditionnait sa venue à cet hébergement gratuit pour lui et sa famille (5 personnes). Il s'agit donc d'autoriser l'ouverture d'un poste en CDD à temps plein pour le mois d'août au grade d'opérateur principal échelon 8 (indice brut 499, indice majoré 430 (2 014,99€ brut)

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil à l'unanimité, Décide de créer un poste non-permanent à temps complet du 1^{er} au 30 juin 2019 pour assurer les fonctions de Maître-Nageur-Sauveteur, sur la base d'une rémunération liée à l'IB459/IM402, Décide de créer un poste non-permanent à temps complet du 1^{er} au 31 août pour assurer les fonctions de Maître-Nageur-Sauveteur, sur la base d'une rémunération liée à l'IB499/IM430, dit que des heures supplémentaires pourront être effectuées, Charge Madame le Maire, son Adjointe en charge de la Base de loisirs et la Secrétaire Générale, des formalités liées à ces décisions.

Base de Loisirs : acquisition d'équipements (délibération 2019-057)

Jennifer SEVE poursuit en exposant au Conseil que la caisse enregistreuse pour les encaisses des entrées de la base de loisirs datant de 2004 (inventaire 2004-11) ne fonctionne plus et qu'au regard du modèle la réparation n'a pu être réalisée par le fournisseur. Il est donc proposé au Conseil un devis pour l'acquisition d'un nouveau modèle (plus simple et facile d'utilisation) chez Point bureautique pour un montant de 211,65^{€HT} avec le forfait programmation abaissé par geste commercial à 50^{€HT}, soit un total de 261,65^{€HT} (313,98^{€TTC}). Il est de même soumis au Conseil l'acquisition d'un four à micro-ondes pour le snack chiffré par les établissements Carre à 107^{€HT} (128,40^{€TTC}).

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil à l'unanimité, Décide l'acquisition d'une caisse enregistreuse pour les encaisses des entrées de la base de loisirs, dit que l'ancienne caisse sera conservée en cas de besoin de dépannage, Approuve pour cela le

devis de l'entreprise Point bureautique pour un montant total (programmation incluse) de 261,65^{€HT} (313,98^{€TTC}), Décide l'acquisition d'un four à micro-ondes pour le snack de la base de loisirs, approuve pour cela le devis de l'entreprise Carre Électricité pour un total de 107^{€HT} (128,40^{€TTC}). Charge Madame le Maire ou son Adjointe en charge de la Base de loisirs des formalités liées à ces décisions.

L'Adjointe en charge de la Base de Loisirs poursuit en livrant un point sur le début de cette saison avec un record de 1 150 entrées sur ce premier week-end. Le vendredi a été consacré à la mise en place et prise en main des différents postes avec les 2 personnes chargées des entrées. De manière générale, une bonne communication s'est rapidement établie entre les saisonniers.

Des incivilités ont été dénombrées dans la nuit de lundi à mardi avec une paillote cassée et brûlée. Une réflexion sur la mise en place d'une vidéoprotection s'élève. L'agent de sécurité prend ses fonctions le dernier week-end de juin. Quelques réticences de personnes pour l'utilisation de cartes pass périmées (rappel : validité une seule saison)

Subvention exceptionnelle pour la Croix-Rouge des Abrets (délibération 2019-058)

L'Adjointe au Maire donne lecture d'une demande de prise en charge des repas formulée par les secouristes de la Croix-Rouge pour leurs interventions sur le site (7 mercredis, 3 initiateurs). Le Conseil regrette que cette demande n'ait pas été formulée lors de la proposition initiale d'interventions gratuites sur le site.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au maire, le Conseil à l'unanimité, décide d'octroyer à la Croix-Rouge des Abrets, en échange et à l'issue des 7 séances gratuites d'initiations aux gestes de 1ers secours sur le site de la Base de Loisirs, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 150€, Charge le Maire ou son Adjointe en charge de la base de loisirs des formalités liées à cette décision.

L'Adjointe au Maire donne ensuite lecture d'un courrier de remerciements reçu du Foyer Bernard Quentin pour l'accès gratuit au site qui leur a été adressé pour leurs résidents et leurs accompagnateurs dans le cadre professionnel.

Le Maire remercie son Adjointe pour cette gestion et précise que la dernière analyse des eaux de baignade du site est qualifiée de bonne qualité.

Communication

Chantal PEGOUD, 1^{ère} Adjointe au Maire présente aux conseillers le nouveau bulletin municipal (800 exemplaires d'une formule de 24 pages dont une double page centrale réservée au comice agricole, pour un coût total de 1 620€) ainsi que les tournées de distribution qui ont été adaptées pour éviter les oublis et les doublons. La distribution se fera donc d'ici la fin de la semaine.

Florent PEYRAUD-MAGNIN prend part au Conseil à 21h portant ainsi complétude de l'Assemblée.

Acquisition de matériel technique (délibération 2019-059)

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire en charge de la voirie et de l'environnement présente au Conseil un devis de réparation du tracteur communal dont l'embrayage est défectueux. La réparation nécessitant la dépose du moteur est chiffrée par l'entreprise BOUVIER à 4 273,19^{€HT} (5 127,83^{€TTC}), changement du cardan incluse puisqu'aurait nécessité de redéposer le moteur une nouvelle fois. Florent PEYRAUD-MAGNIN fait part de son regret

que la commune n'est pas optée à l'origine de cette acquisition pour un modèle de gamme supérieure qui aurait peut-être duré plus longtemps.

Bernard TRILLAT propose ensuite au Conseil l'acquisition d'une tronçonneuse pour les petits travaux nécessitant une prise à une main (lame de 35cm). 3 devis sont ainsi présentés sur des modèles similaires (chez Motoculture un modèle de marque Echo pour 370^{€HT}, chez Chavanel un modèle de marque Stihl pour 490^{€HT} et chez Bouvier un modèle de marque Usqvarna pour 320^{€HT}). Bernard TRILLAT propose le modèle Usqvarna, Florent PEYRAUD-MAGNIN s'élève contre ce choix en arguant que la marque Stihl est de meilleure qualité pour avoir l'habitude de travailler avec cette marque. Le Maire demande quelle différence technique se différencie de ces modèles, un débat s'ensuit clôturé par un vote à mains levées.

Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil à la majorité (13 pour, 5 abstentions et 1 contre), décide l'acquisition d'une tronçonneuse à lame de 35cm, à prise à une seule main pour les services techniques, Approuve pour cela le devis de l'entreprise Bouvier pour un montant de 320^{€HT} (384^{€TTC}), Dit que cette dépense fera l'objet d'une imputation en section d'investissement, et charge le Maire ou son Adjoint des formalités liées à cette décision.

Le Maire poursuit en soumettant au Conseil l'ajout de 2 points à l'ordre du jour (médecine du travail et devenir de l'AFR). Aucune objection n'étant manifestée, le Maire expose au Conseil ces points :

Médecine du Travail

Le Maire présente à l'Assemblée une réflexion sur la possibilité de changer de service de Médecine du Travail (2 dates possibles, septembre et janvier). En effet ce service actuellement traité par le SISTNI (Service Interentreprises de Santé au Travail du Nord-Isère) pourrait être confié au Centre de Gestion (CDG38). Le comparatif de ces 2 services met en lumière plusieurs éléments ci-contre exposés.

Il ressort de ces éléments un coût équivalent mais un avantage chez le CDG38 par rapport à la gestion de nos saisonniers. Reste à évaluer la qualité. Il est proposé de demander au CDG38 la liste des communes adhérentes à ce

comparatif de service de médecine du travail

	SISTNI	CDG38
périodicité visites	3 ans	5 ans
qualité	médiocre	inconnue
lieu des visites	Aoste	Les Abrets
visite des CDD	Tous	CDD > 45jrs
absence à visite	50€HT	non facturé
Spécialité domaine	Privé	Public
coût annuel	1 254€/an + 81,60€/visite	0,51% de la masse salariale (= 1 361,32€)

service pour mieux se renseigner pour ensuite se positionner (dans tous les cas avec effet à la prochaine année civile) lors d'une prochaine séance du Conseil.

Devenir de l'AFR

Le Maire expose à l'Assemblée qu'une réunion a été organisée le 9 mai, en présence des membres de l'AFR, de la Trésorière, à la demande des services préfectoraux pour faire le point sur le devenir de l'AFR au regard de la non-conformité de la structure. En effet, de manière globale, les AFR (Associations Foncières de Remembrement) n'ont plus d'existence juridique, ont été remplacées par les AFAPAF (Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier) ce qui n'a pas été le cas de l'AFR de Romagnieu. De plus, notre AFR n'a plus de dépenses liées au remembrement, ne perçoit plus de redevance des propriétaires, puisque financée uniquement par le budget principal pour l'entretien des

chemins d'exploitation, ce qui n'est plus conforme à la réglementation en vigueur. Au regard de ces éléments, l'AFR de Romagnieu n'a plus de raison d'être, il faut donc envisager de la dissoudre. Pour cela, il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration de l'AFR et le Conseil Municipal s'accordent pour que l'actif total de l'AFR représentant 345 088,35€ (terrains, réseaux, fossés et actions du Crédit Agricole) soit cédé à la commune. Les membres de l'AFR présents n'étant pas opposés à cette démarche, la Trésorière se charge de demander au service du domaine foncier l'état de l'actif, il faut comparer cet état avec le réel (à prévoir un gros travail de recensement) afin de l'actualiser pour ensuite reverser l'ensemble à la commune et enfin acter la dissolution de l'AFR d'ici la fin de l'année.

Le Maire précise que l'AFR gère tous les chemins d'exploitation (chemins ruraux), il est donc proposé, une fois la dissolution actée, de créer une commission communale des chemins ruraux et d'exploitation composée d'1 ou 2 personnes de la commission voirie et des membres de l'ex-AFR pour la gestion des chemins de droit privé de la commune (chemins ruraux).

Questions diverses

- devenir de l'Association de Chasse : Le Maire précise que lors de l'Assemblée Générale, le Président sortant n'a pas trouvé de remplaçant pour lui succéder. Si une solution n'est pas trouvée, la Fédération reprendra cette gestion. Il est demandé si cette association compte beaucoup d'adhérents, une quarantaine a priori.

- Communauté de communes : Les VDD ont proposé un projet d'harmonisation de la signalétique pour les artisans et entreprises puis pour les collectivités. Il s'agit de micro-signalétique au tarif mensuel (comprenant la fabrication, la pose, l'entretien, le nettoyage, la maintenance) de 11€/mois avec un engagement de 5 ans. Une étude a été réalisée par les VDD qui a mandaté la société SICOM pour faire une proposition d'implantation présentée au Conseil. Le risque de pollution visuelle est soulevé, le Maire précise que la zone de Munerie n'est pas concernée puisque zone intercommunautaire. Le Conseil est réservé sur ce projet et attend les retours des entreprises.

- Comice Agricole : 2 réunions publiques d'information sont planifiées les 19 juin et 12 juillet à 20h salle du Conseil en Mairie. René HUBERT précise la bonne avancée du char. Le programme est en cours de finalisation et la commission finances se félicite du succès des encarts publicitaires.

- Réseau ferroviaire TER : Le Maire donne lecture d'une lettre du Président de Région pour la sauvegarde de ce service dont les perturbations étaient principalement dues aux travaux de la garde de La Part-Dieu à Lyon et confirme que les lignes seront entièrement rétablies en 2020.

- Association de Boules : Demain soir à 19h a lieu la réception de récompense des jeunes championnes et champions de France dans la catégorie des moins de 15 ans et des champions de tir. Une belle réussite sportive saluée par le Conseil.

- Invitations : Le Maire de Pont de Beauvoisin (Isère) inaugure le 21 juin le centre technique municipal. L'Assemblée Générale de l'ADMR avec les centre de soins infirmiers et le service d'aide à domicile, le 14 juin à Pont de Beauvoisin (Isère). Isabelle QUEYRON que l'ADMR gère les 3 structures (le centre de soins pour les infirmières, le SSIAD pour les aides-soignantes sous couvert d'une infirmière et le SSAD pour les accompagnants à la vie quotidienne. Le Maire précise que l'ADM a acheté leur véhicule de portage de repas avec le soutien financier de 5 partenaires économiques sur la commune de Romagnieu (Les garages Renault et Citroën, le gérant du snack du lac, les établissements Carre, et Decoux charpente), la commune participera à hauteur de 1 000€ une fois la convention établie entre l'ADMR et les 3 communes concernées.

- Bernard TRILLAT précise que la vérification des vitesses de véhicules au chemin du triangle à l'aide du radar pédagogique n'a pas mis en lumière d'excès de vitesse. À cette

occasion, Bernard TRILLAT informe qu'un travail de fond sera mené avec le Département pour vérifier la pertinence et le maintien ou non des routes communales prioritaires à droite, une réflexion s'ensuit sur la nécessité de marquage pour matérialiser les cédez-passage.

- René HUBERT remercie l'association du Relais du Guiers et de l'Ainan (l'Entraide) pour la fourniture des équipements pour l'appartement des maîtres-nageurs, logement qui pourra servir en cas de besoin.

- Yves DURET informe du projet de création d'une déchetterie intercommunale en libre-service au niveau de l'étang de Charles. Les VDD inaugurent la Maison Fort le 14 juin et le SEDI (Syndicat d'Électricité du Département de l'Isère) va changer d'appellation pour se nommer TE38 (Territoire Énergies). Enfin, il informe que 3 poteaux de support du réseau électrique ont été changés cette semaine.

- Patrick CHATAIN informe de son déménagement imminent avec sa famille. Il s'excuse pour les prochaines séances du Conseil auxquelles il ne pourra pas assister. Le Maire tient à le remercier pour son investissement au sein de la commune qui a été apprécié de tous.

- Françoise BOUCHER signale une accumulation de boues sur la parcelle récemment acquise par la commune à l'intersection des 2 départementales (Asote/Malatrait). Le nécessaire sera fait.

- Chantal PEGOUD rappelle que la kermesse des écoles aura lieu le 22 juin au cours de laquelle aura lieu, après le spectacle des enfants, la remise des cadeaux aux futurs collégiens. La Directrice et enseignante des petites sections, Coralie AKRICHE termine sa carrière avec cette fin d'année scolaire. Un pot de départ sera organisé le 5 juillet au lac en ouverture du bal des petits. Lors de la réunion de l'Association ABCD'R, un renouvellement de demande d'un climatiseur supplémentaire pour l'étage a été formulé. Le système de voilage de protection pour les animations extérieure va être mis en place. Enfin, un don au profit du CCAS a été remis par les derniers mariés à l'issue de la cérémonie. Le CCAS remercie les jeunes mariés.

- Jennifer SEVE confirme l'organisation au lac du bal des petits le vendredi 5 juillet et informe le Conseil que la semaine prochaine a lieu un moment de rencontre et d'échanges entre des saisonniers et les membres de la commission du lac et les agents qui travailleront avec eux.

- Céline REVOL conclue en précisant que les horaires des agents techniques sont modifiés à partir du 15 juin et jusqu'au 17 août pour s'adapter à la saison estivale avec les contraintes climatiques (6h-13h)

Prochain conseil le mardi 9 juillet à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.

Vu pour être affiché et publié le 18 juin 2019

Le Maire, Céline REVOL

